



Transport



Manutention
et Levage



Logistique



Travaux
Publics



Sécurité
Routière

Livret d'accueil Stagiaire

Bienvenue à l'ECF G.SACAREAU



Nos partenaires : Pole Emploi , Toulouse Métropole, Tisséo,
Groupement Transports Régionaux, Véolia, Still, SDIS...

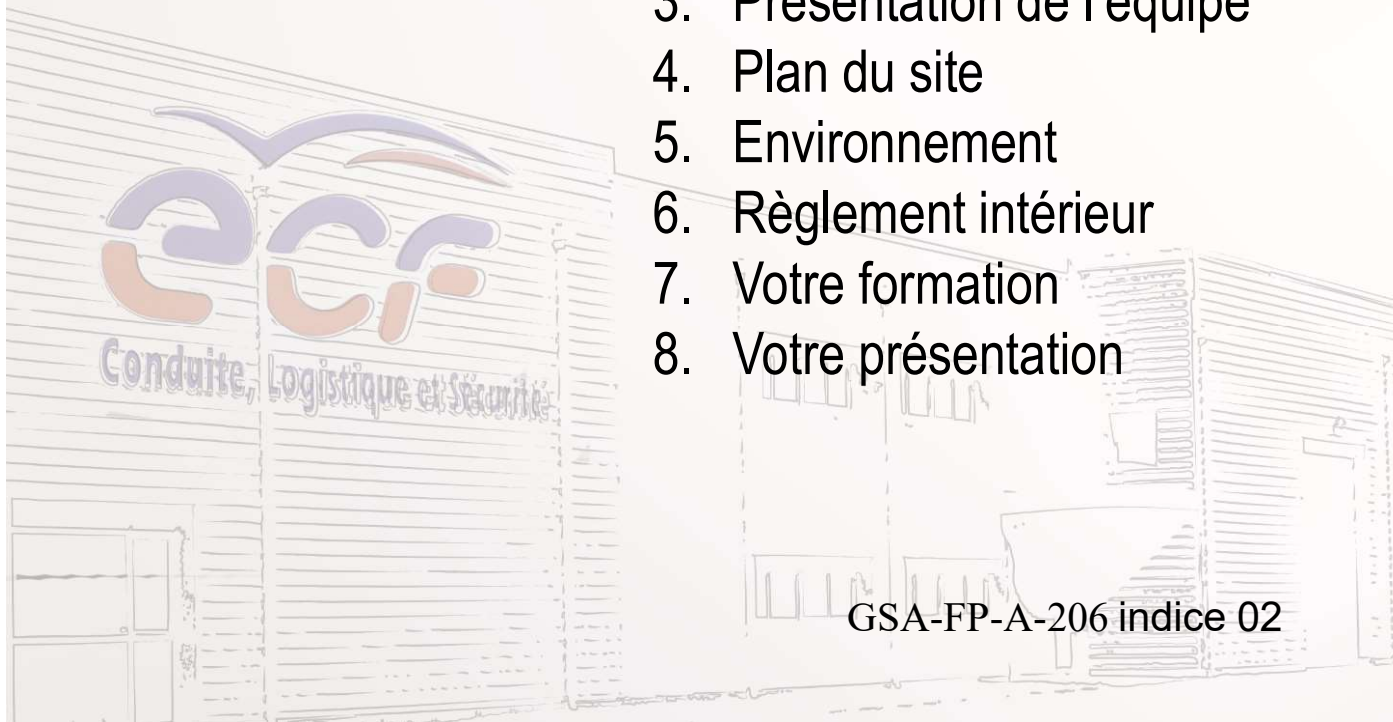
GSA-FP-A-206 indice 02





Votre accueil dans notre organisme

1. Présentation
2. Mot de la direction
3. Présentation de l'équipe
4. Plan du site
5. Environnement
6. Règlement intérieur
7. Votre formation
8. Votre présentation



GSA-FP-A-206 indice 02



Transport



Manutention
et Levage



Logistique



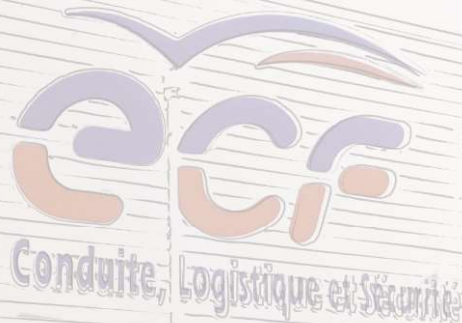
Travaux
Publics



Sécurité
Routière



**MERCI
D'ETEINDRE VOS
TELEPHONES
PORTABLES**



Présentation notre organisme



ECF,
Un groupe national dans la Formation

Siège administratif -
formations permis -
Formapro
ECF G. SACAREAU
8 chemin de l'Echut
31770 Colomiers

Annexe CACES®
17 chemin de l'Echut
31770 Colomiers

Conduite, Logistique



Présentation notre organisme



▪ **Transport** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- Permis AM , A , BE, B96, C, CE, D, DE
- Formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et formation continue (FCO)

Formations diplômantes :

- Titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur Porteur
- Titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur tout véhicules
- Titre professionnel de conducteur de transport routier interurbain de voyageurs

▪ **Logistique et levage** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- CACES® R489 (Chariots de manutention)
- CACES® R490 Manuel + télécommande (grue de chargement)

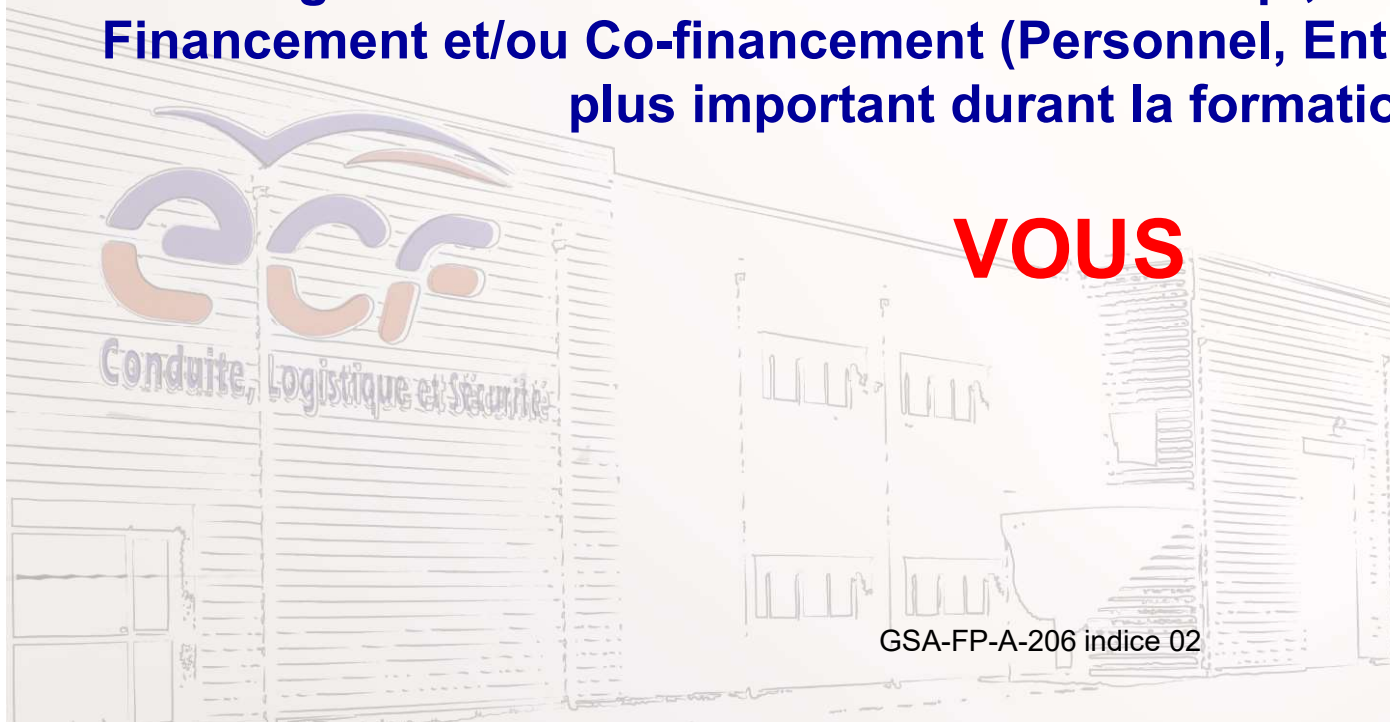
Mot de la direction



La Direction de l'ECF G. SACAREAU ainsi que l'ensemble du personnel de l'Agence vous souhaite la bienvenue.

Notre organisme est certifié ISO 9001 et Qualiopi, de ce fait quel que soit votre Financement et/ou Co-financement (Personnel, Entreprises, CPF, OPCO...) le plus important durant la formation sera

VOUS



Mot de la direction



Pour cela, afin de recueillir vos suggestions, nous avons mis en place les actions suivantes :

Les équipes Administratives, Commerciales et la Direction sont présentes à tous moments de votre formation pendant les horaires d'ouverture de l'Agence ou sur rendez-vous.

Une adresse mail vous permettra également de communiquer avec nous et notamment avec notre service Qualité : contact@ecf-sacareau.fr

(N'oubliez pas de mentionner dans le mail vos noms, prénoms, lieu de formation, nom de l'action de formation et bien sûr vos remarques).

Une **fiche signalétique** est aussi à votre disposition au bureau du secrétariat ou auprès de votre formateur

Un **questionnaire** vous sera également distribué en fin de formation pour recueillir votre niveau de satisfaction

Présentation de l'Equipe



ECF G. SACAREAU
Centre de Colomiers

Référente Administrative de l'action : **Marjorie SACAREAU**

Vous pourrez la contacter pour le suivi des conventions, le suivi des dossiers de financement, la présence et l'absence des stagiaires, les règlements...

Référente Commerciale de l'action : **Françoise CANOVAS**

Vous pourrez la contacter pour des conseils sur les formations, les financements, les devis, les réservations, les demandes de RDV.

Directeur du Centre : **Georges SACAREAU**

Votre contact pour tout problème rencontré lors de la réalisation de votre formation



Plan du Site



Pistes de manœuvres

Centre d'examen

Salles de cours n° 58-5-99

Accueil / administratif et Direction

Salle de cours 46 et simulateur

Salle de repos stagiaires

Atelier / garage moto





Accueil des Personnes en situation de handicap

Les Instituts de Formation Professionnelle ECF ont mis en place une politique d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'ERP*, tous nos sites sont :

- accessibles aux personnes en situation de handicap
- dotés de places de parking réservées à proximité immédiate des zones d'accueil

Les équipes administratives, pédagogiques sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap pour :

- prendre en compte le handicap dès qu'elles en ont connaissance
- orienter la personne vers le-la Référent-e handicap qui lui propose un entretien individuel

En fonction de cet entretien :

- informer le Directeur Pédagogique
- évaluer la nécessité d'aménagement du parcours de formation : adaptation du déroulé pédagogique, des moyens techniques...

Tout au long du parcours, le-la Référent-e handicap Marjorie SACAREAU se tient à disposition des personnes et reste un contact privilégié avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

*ERP = Etablissement Recevant du Public www.youtube.com/watch?v=WguRVMjQgUQ;
<https://www.youtube.com/watch?v=wUN3h35WOQo>



Transport



Manutention
et Levage



Logistique



Travaux
Publics



Sécurité
Routière

ATTENTION SEULEMENT 40
PLACES DE PARKING DISPONIBLE
DANS LE CENTRE DE
FORMATION

PREVOIR D'ALLER STATIONNER
DANS LES RUES ALENTOURS

Environnement



1. Co-voiturage

Dans le cadre de notre Responsabilité face à l'environnement, il est nécessaire d'essayer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, durant la formation, si vous avez la possibilité d'effectuer vos trajets domicile/Centre de Formation à plusieurs dans le même véhicule, nous vous invitons fortement à le faire.

Dans ce cas, nous vous demanderons de prévenir le formateur lors de la pré-programmation des groupes de conduite, notamment en cas d'horaires décalés et/ou postés.

Par ailleurs nous sommes engagés dans une démarche RSE (Développement Durable), vous trouverez afficher notre Charte RSE.

Environnement



2. Hébergement et Restauration

De nombreux restaurants et commerces se situent tout autour du centre de formation



Google Earth
©2021 Google



Règlement intérieur

Transport

Manutention
et Levage

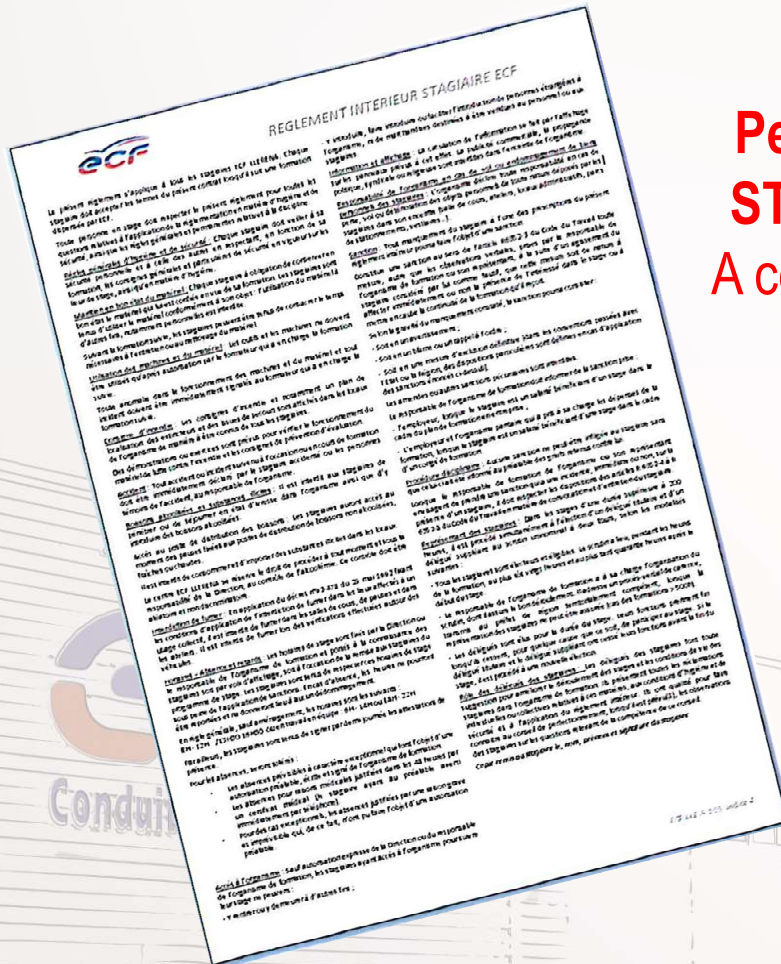
Logistique

Travaux
Publics

Sécurité
Routière

Pendant toute votre période de formation vous êtes :
STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.
A ce titre, comme en entreprise, vous êtes soumis au notre
règlement intérieur.

Le règlement intérieur de notre organisme complet vous sera
remis lors de l'entrée en formation.
Une copie de ce règlement est affichée et à votre disposition.
Nous profitons de cette présentation pour vous faire
un rappel sur les points essentiels



Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

Boissons alcoolisées et substances illicites :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

Interdiction de fumer :

En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 69€ ou à des poursuites judiciaires

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 3899 (Télac info service coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile)

Décret n°2006-1306 du 15 novembre 2006 (art 6) relatif aux conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire de 150€ ou à des poursuites judiciaires

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 3899 (Télac info service coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile)

Décret n°2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre

Utilisation des machines et du matériel :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Consignes sur les aires d'évolution

Les consignes de circulation sur l'ensemble des aires d'évolutions (hall et pistes) sont définies par des plans de circulation présent sur le site. Ces consignes sont à suivre obligatoirement, notamment lors de vos passages à pied dans les différentes zones.



Equipements de protection individuelle

Le port des EPI est obligatoire dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES® et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite).

Règlement intérieur



2. Horaires et Absences

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires lors de la remise de la convocation.

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de stage.

En cas d'absence, les heures pourront être reportées selon la disponibilité de nos plannings et ne donneront lieu à aucun dédommagement.

En règle générale, sauf aménagement, les horaires sont les suivants :

8H - 12H / 13H - 16H
ou en travail en équipe : 6H - 13H ou 13H - 20H

Les stagiaires sont tenus d'être présent tout le long de la formation.

Les seules absences justifiées sont celles définies par le code du travail, à savoir :

- Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone).
- Les absences pour événements familiaux

Règlement intérieur



3. Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Votre formation

Transport

Manutention
et Levage

Logistique

Travaux
Publics

Sécurité
Routière

Transport

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR
(Accès par voie de la formation 1a)
Réf de l'action : ECF T319 indice 97
Version de l'IFP LLERENA

OBJECTIFS
Etre capable de réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5t de PTAC de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS
- Etre titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP).
AVERTISSEMENT :
Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS
Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multi média et ou maquettes.
- Aire d'évolution.
- Véhicule porteur.

EFFECTIFS
- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.
- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.

HORAIRES
De 8 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

DUREE
-385 heures.

PROGRAMME
- Contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduite et manœuvre en sécurité d'un porteur de plus de 3,5t et acheminement des marchandises.
- Prise en charge et livraison des marchandises.
- Prévention des risques et réaction en cas d'accident.
- Réaction à l'arrêt comme en circulation.
- Décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.
- Rechercher, échanger et exploiter les informations opérationnelles dans le contexte du transport routier de marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS
- Dossier de Pratique Professionnelle.
- Évaluation en Cours de Formation.
- Évaluation finale.
- Entretien avec un jury professionnel.

SANCTION VISEE
- Titre Professionnel de Conducteur Routier sur porteur.
Ce titre, de niveau V, délivré par le Ministère du Travail, donne par équivalence : Le permis C sans restrictions, ainsi que la qualification initiale de conducteur routier (Dispense son titulaire de suivre la FIMO). Sa détention permet la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Partie CP
VN

Partie commerciale

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF FP A 004 indice 06)
à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle
D'ici le règlement intérieur du centre de formation
Page 1/1

Objectif
Pré requis
Sanction visée
Programme de formation
Calendrier prévisionnel

Votre formation



Nos 3 temps pédagogiques

Durant votre formation, vous pourrez rencontrer trois organisations pédagogiques :

1. Le Face à Face Pédagogique collectif ou individuel

En formation pratique ou théorique, le formateur vous transmet un savoir, une méthode de travail et des « outils » pour faciliter votre apprentissage.

2. Temps de travail en atelier encadré

Le formateur évalue votre progression pédagogique et vous oriente sur les thèmes que vous devez perfectionner en autonomie individuellement et/ou en groupe par ateliers. Le formateur encadre ces ateliers pour dispenser des rappels pédagogiques.

3. Temps de travail en autonomie

Apprendre un métier, c'est également apprendre l'autonomie. Des périodes d'acquisitions autonomes de compétences (Webformation, apprentissage des fiches Orales/Ecrites, Code ...) ou périodes de révisions en autonomie (mise à disposition d'une salle, d'un véhicule) sont mises en place. Ce qui permet de réduire le temps passé chez vous à apprendre et/ou réviser.

***Pour les formations FCO /FIMO un livret pédagogique peut être fourni à la demande**

GSA-FP-A-206 indice 02





Transport

Manutention
et Levage

Logistique

Travaux
Publics

Sécurité
Routière

Merci de remplir votre fiche de renseignement des stagiaires.

L'ensemble des éléments est obligatoire et doit être complété de manière lisible.

Ces informations seront reprises pour vos différents documents administratifs
(édition de vos titres, plannings, bordereaux d'examen ou prise en charge...)



Conduite, Logistique et Sécurité

GSA-FP-A-206 indice 02



ecf



Transport



Manutention
et Levage



Logistique



Travaux
Publics



Sécurité
Routière

Bonne formation à l'ECF !



Conduite, Logistique et Sécurité

GSA-FP-A-206 indice 02

